Protéger l'eau potable de la région de Sault Ste. Marie

Dossier de

de /> la rédaction de H2o April 2015

L'Ontario

a approuvé le plan de protection des sources de la région de Sault Ste. Marie (en anglais seulement) qui vise à mieux protéger l'eau potable de la région, de la source au robinet. Le plan, élaboré par le comité de protection des sources de la région de Sault Ste. Marie qui est composé de partenaires municipaux et communautaires, entrera en vigueur le 1er juillet 2015.

Les plans de protection des sources visent à garantir la qualité de l'eau des lacs, des riviÃ"res et des autres sources d'eau souterraine qui alimentent les réseaux d'eau potable municipaux. Ces plans déterminent les mesures à prendre pour éliminer, gérer ou réduire les risques qui pÃ"sent sur les sources d'eau potable. Parmi les mesures du plan de la région de Sault Ste. Marie, figurent les points suivants : l'établissement de plans de gestion pour la manutention et l'entreposage du carburant dans les zones de protection de Goulais Well ; l'établissement d'un plan de gestion des déversements de carburant ou d'engrais dans la zone de protection de prise de Gros Cap : l'information aux résidents sur la gestion adéquate des risques élevés, comme manipuler et entreposer le fumier, les engrais commerciaux, les biosolides et les pesticides, gérer les zones de pâturage du bétail, entreposer la neige ainsi que manipuler et entreposer les liquides dangereux.

Les mesures visant à protéger l'eau potable font partie du plan économique du gouvernement de l'Ontario. La Loi sur l'eau saine a instauré 19 comités locaux en Ontario. Chaque comité a élaboré un plan de protection des sources fondé sur des données scientifiques pour éviter que les réseaux d'eau potable municipaux ne soient contaminés par des polluants. La région de Sault Ste. Marie a un grand réseau d'eau potable résidentiel municipal qui dessert environ 76 % des habitants de la région. Le plan de la région de Sault Ste. Marie est le 15à me plan de protection des sources qui ait été approuvé.

Environnement Ontario - 12-03-2015